



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Indications sur l'enregistrement REACH Ethanol: 01-2119457610-43-002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Gel combustible.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Nouvel AG
Industrie Grund 3
6234 Triengen
CH-Suisse
Tel.: +41 41 935 55 55

Personne à contacter info@nouvel.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zürich

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Sol. 2 - H228

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H228 Matière solide inflammable.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ethanol		75%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	
Listes: REACH ANNEX XVII.(40)		
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Triethylamine		<1%
Numéro CAS: 121-44-8	Numéro CE: 204-469-4	
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Des premiers soins immédiats sont impératifs. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Si problèmes respiratoires, respiration artificielle/oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Never give liquid to an unconscious person.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Assurez-vous d'enlever les lentilles de contact avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Nausées, vomissements. Vertiges.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire Irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements particuliers Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'incendie: Gaz et vapeurs très toxiques.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN). Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Tenir les matériaux combustibles éloignés du déversement. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas porter de lentilles de contact. Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du séchage. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Stocker à des températures comprises entre 15°C et 30°C. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. Acides. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.
Matériaux appropriés pour conteneurs: PEHD ; polyéthylène haute densité. PET; Polyéthylène téréphtalate. PP; Polypropylène. Polyéthylène. Plaque d'étain. Acier.

Classe de stockage

Stockage de solides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

Triéthylamine

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 4,2 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 12,6 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Ethanol (CAS: 64-17-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; : 1900 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; : 950 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 114 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0,96 mg/l
- eau de mer; 0,79 mg/l
- rejet intermittent; 2,75 mg/l
- Sédiments (eau douce); 3,6 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 2,9 mg/kg



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique. Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas d'exposition éventuelle aux produits de dégradation. Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque intégral.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gel.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 7.5 - 8.5
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	79°C
Point d'éclair	16°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Solide inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 3.3 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 19 %
Pression de vapeur	44 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	0.84 kg/l @ 25°C
Solubilité(s)	Complètement soluble dans l'eau.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	451°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	3570 Pa s @ 25°C
Propriétés explosives	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés oxydantes.
Caractéristiques des particules	

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 85 % de COV.
----------------------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les acides. Oxydants.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides - oxydants.
------------------------	--------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN). Oxydes d'azote (NOx).
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Autres effets sur la santé	Ne contient pas de substance avérée cancérigène.
Toxicité aiguë - orale	
Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - cutanée	
Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - inhalation	
Indications (CL ₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané

L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire. Rougeurs. Douleur.

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

Pas d'information disponible.



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Informations toxicologiques sur les composants

Ethanol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 6200 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 7060 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 124,7 mg/l, Inhalatoire, 760 mm Hg, Rat

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

Triethylamine

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 730 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 3496 ppm, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 1,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 24 heures: 11200 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 13.000 mg/l, Fish

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 5012 mg/l, Ceriodaphnia dubia
CE₅₀, 48 heure: 9.300 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 275 mg/l, Chlorella pyrenoidosa
CE₅₀, 72 heure: 5.000 mg/l, I' algues

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 4 heures: 5,8 g/l, Paramaecium caudatum

Toxicité aiguë - terrestre CL₅₀, 48 heures: 0,1-1 mg/cm², Eisenia Fetida (ver de terre)



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Triethylamine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 330 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, 48 heure: 200 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Ethanol

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Ethanol

Coefficient de partage log Kow: -0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR/RID)	1325
N° ONU (IMDG)	1325
N° ONU (ICAO)	1325
N° ONU (ADN)	1325



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (IMDG)	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (ADN)	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	4.1
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	4.1
Classe IMDG	4.1
Classe/division ICAO	4.1
Classe ADN	4.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-G
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	1Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	40
Code de restriction en tunnels	(E)
Quantités limitées (ADR)	5 kg



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de
l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH)
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

Non pertinent.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Flam. Sol. = Matières solides inflammables
Eye Irrit. = Irritation oculaire



Thermo Fire - Gel combustible de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Références littéraires clés et sources de données

Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Ce FDS a été rédigé sur la base des informations et documents reçus du propriétaire du produit. L'auteur de CRAD et/ou FDS n'est pas responsable de la mauvaise préparation de FDS et de pertes pécuniaires ou de dommages immatériels.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2 - H319: : Méthode par le calcul. Flam. Sol. 1 - H228: : Jugement d'expert.

Commentaires sur la révision

SDS a été révisé en vertu des règlements actuels.

Publié par

Bülent Özdemir / CRAD
gbf@crad.com.tr

Date de révision

30/03/2023

Révision

09

Remplace la date

15/10/2015

Numéro de FDS

7396

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.